

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DE LA PROTECTION CIVIQUE
PARQUET GENERAL DE LA
REPUBLIQUE.**

POINT DE PRESSE

Mesdames,
Messieurs,

Comme d'aucuns le savent, le 21 octobre 1993, une tragédie s'est abattue sur le Burundi où le premier Président démocratiquement élu Son Excellence Melchior NDADAYE fut lâchement assassiné ainsi que ses proches collaborateurs.

L'opinion tant nationale qu'internationale n'a cessé de réclamer que les auteurs de ce crime soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Même si des poursuites ont été engagées contre certaines personnes impliquées dans ce crime, il s'est avéré que c'étaient des exécutants et le procès reste toujours pendant à la Cour Suprême.

En effet, le pourvoi en cassation formé contre un arrêt qui avait été rendu relativement à ces faits est resté jusqu'ici sans réponse et le Ministère Public réitère sa demande pour que la Cour Suprême vide sa saisine.

Comme le Ministère Public a par après eu connaissance des personnes qui seraient impliquées dans ce coup qui n'ont pas été poursuivies.

En vue de combattre l'impunité dans notre pays, nous avons décidé d'ouvrir un dossier à leur charge et quatre d'entre eux ont été arrêtés ce matin du 24 novembre 2018 pour des raisons d'enquête tandis que d'autres sont encore recherchées. Quand les enquêtes seront terminées, le dossier sera fixé devant la juridiction compétente pour jugement afin qu'aucun burundais ou étranger résidant au Burundi ne puisse commettre un crime dans l'impunité.

Nous assurons aux prévenus arrêtés que les garanties d'un procès équitables leurs seront offertes notamment les droits de la défense.

Nous profitons de cette occasion pour lancer un appel à toute personne qui détiendrait une information sur cet assassinat, de la confier au Parquet Général de la République pour que la vérité éclate au grand jour et que justice soit faite.

Fait à Bujumbura, le 24/11/2018

Le Procureur Général de la République

Sylvestre NYANDWI

